



La sélection d'une langue déclenchera automatiquement la traduction du contenu de la page.

Français

Je pars vivre à l'étranger

Vérfié le 22 juin 2021 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Si vous envisagez de partir vivre à l'étranger pour étudier, travailler ou y habiter, des démarches sont à effectuer avant votre départ. Une fois sur place, vous devrez suivre les règles du pays dans lequel vous allez vivre.

Permis de séjour et de travail

Les règles diffèrent selon le pays (pays de *[l'Espace économique européen \(EEE\)](#)*: *titleContent*, Suisse, autre pays).

Répondez aux questions successives et les réponses s'afficheront automatiquement

Vous partez vivre dans l'EEE ou en Suisse

Vous n'avez pas besoin de titre de séjour, ni de titre de travail.

Toutefois, selon la raison pour laquelle vous partez (en tant que travailleur, étudiant, inactif ou membre de famille), vous devrez respecter des [conditions pour résider](#) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F403>) dans le pays d'accueil.

Vous partez vivre dans un autre pays

Vous devez effectuer les démarches nécessaires pour obtenir un [visa d'installation et, si besoin, un permis de séjour et de travail pour vous et votre famille et vous-même](#) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32885>).

Si vous partez en vacances dans le pays dans lequel vous allez emménager, et selon les conditions de votre installation (durée, vacances proches ou non de l'installation,...), il est peut-être nécessaire d'obtenir d'abord un [visa pour un court séjour](#) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32833>).

État civil

Naissance - Adoption

Vous pouvez vous renseigner sur les obligations concernant les [naissances à l'étranger](#) (<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/services-aux-francais/etat-civil-et-nationalite-francaise/etat-civil/article/declarer-la-naissance-ou-la-reconnaissance-d-un-enfant-a-l-etranger>) et [l'adoption d'un enfant étranger](#) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F935>).

Mariage

Vous pouvez vous renseigner sur les conditions portant sur le [mariage d'un Français à l'étranger](#) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F21614>) et sur l'enregistrement d'un [Pacs à l'étranger](#) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1618>).

Emploi

Vous avez déjà un emploi à l'étranger

Votre contrat de travail peut revêtir plusieurs formes :

- [Salarié détaché](#) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F3155>)
- [Salarié expatrié](#) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F55>)
- [Mise à disposition internationale](#) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F35>)

Vous recherchez un emploi

Vous pouvez vous renseigner sur les [offres d'emploi proposées à l'étranger](#) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1661>).

Vous pouvez également consulter les [emplois proposés par les institutions françaises](#) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1683>) et les [organisations internationales](#) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F402>).

Scolarité - formation - Volontariat

Scolarité


Vous pouvez vous renseigner sur la possibilité d'inscrire votre enfant dans une école locale de votre pays d'accueil :

- [dans l'Espace économique européen \(EEE\)](#) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F406>),
- [ailleurs à l'étranger](#) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32800>).

Si vous souhaitez que votre enfant suive sa scolarité dans une école française, vous devez vérifier que ce type d'établissement existe dans ce pays :


Où s'adresser ?

- [Établissement d'enseignement français à l'étranger](http://www.aefe.fr/reseau-scolaire-mondial/rechercher-un-etablissement)  (<http://www.aefe.fr/reseau-scolaire-mondial/rechercher-un-etablissement>)

 **A savoir** : il est également possible de recourir à l'enseignement à distance.

Formation

Vous pouvez étudier :

- en poursuivant dans l'Espace économique européen (EEE) des études supérieures (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N13511>) reconnues par la France,
- ou, ailleurs à l'étranger, après [vous être informé sur le système universitaire du pays](http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/cooperation-educative/les-actions-de-cooperation-dans-l-assurer-une-veille-sur-les/)  (<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/cooperation-educative/les-actions-de-cooperation-dans-l-assurer-une-veille-sur-les/>) .

Vous pouvez effectuer en Europe un [stage en entreprise ou dans un établissement de formation](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F382) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F382>).

Volontariat

Vous pouvez partir comme volontaire à l'étranger :

- [Corps européen de solidarité \(CES\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F119) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F119>)
- [Volontariat international en entreprise \(VIE\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10040) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10040>)
- [Volontariat international en administration \(VIA\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F13279) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F13279>)
- [Volontariat de solidarité internationale \(VSI\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F11444) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F11444>)
- [Engagement de service civique](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F13278) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F13278>)

Vous pouvez vous renseigner sur la possibilité de [travailler au pair](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1664) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1664>).

Protection sociale

Assurance maladie

Votre [protection sociale](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F407) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F407>) dépend de votre situation professionnelle et familiale.

Vous devez informer l'organisme chargé de votre assurance maladie et votre complémentaire santé de votre déménagement.

Si vous êtes salarié, votre employeur peut se charger de cette formalité.

Assurance chômage

- Si vous percevez des allocations chômage ou l'allocation de solidarité spécifique (ASS), vous devez informer Pôle emploi avant votre départ.

Où s'adresser ?

Précisez votre ville ou votre code postal Le choix d'une commune dans la liste de suggestion déclenchera automatiquement une mise à jour du contenu

- Pôle emploi pour demandeurs d'emploi - 3949

Par téléphone




39 49

- Pour actualiser votre situation, signaler un changement de situation, vous informer d'un paiement : service automatisé 7 jours/7, 24 heures/24 - Service gratuit + prix appel
- Pour être mis en relation avec un conseiller pour vous inscrire, vous renseigner, modifier un rendez-vous : service accessible aux horaires fixés par chaque agence Pôle emploi - Service gratuit + prix appel

Depuis l'étranger : + 33 1 77 86 39 49

Par messagerie

Accès via le [formulaire de contact](https://www1.pole-emploi.fr/faq/contactezNous)  (<https://www1.pole-emploi.fr/faq/contactezNous>)

- Si vous touchez le [revenu de solidarité active \(RSA\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N19775) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N19775>), vous devez informer la Caf de votre déménagement (ou la MSA si vous relèvez du régime agricole).
- [Caisse d'allocations familiales \(Caf\)](http://www.caf.fr/allocataires/ma-caf-recherche/)  (<http://www.caf.fr/allocataires/ma-caf-recherche/>)
- [Caisse d'allocations familiales \(Caf\)](http://www.caf.fr/allocataires/ma-caf-recherche/)  (<http://www.caf.fr/allocataires/ma-caf-recherche/>)
- [Mutualité sociale agricole \(MSA\)](https://www.msa.fr/lfy/web/msa/contact/coordonnees-msa)  (<https://www.msa.fr/lfy/web/msa/contact/coordonnees-msa>)

Prestations familiales

Vous devez informer l'organisme qui vous verse des prestations familiales ([Caf ou MSA \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F827\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F827)) de votre situation et de votre départ à l'étranger.

⚠ Attention : si vous percevez des allocations à tort, [vous devez les rembourser \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2269\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2269).

Pension de retraite

- ▶ Si vous êtes retraité, vous devez informer [vos caisses de retraite \(retraite de base et retraite complémentaire\) \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2504\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2504) de votre départ à l'étranger. Vous devez, également, vous renseigner sur les conditions du versement de votre pension à l'étranger (par virement, au guichet d'une banque...).
- ▶ Si vous percevez l'allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa), vous devez informer [votre caisse de retraite \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2504\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2504) de votre changement de situation. Vous devez aussi vous renseigner sur les conditions du versement de l'Aspa à l'étranger (par virement, au guichet d'une banque...).

Argent - Fiscalité

Impôt

Vous pouvez vous renseigner sur vos droits et vos obligations, au regard de [ce qui sera considéré comme votre domicile fiscal par l'administration fiscale française \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31442\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31442).

Douane

Vous devez vérifier les [règles douanières \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N230\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N230) qui s'appliquent aux transferts d'argent et de biens entre la France et votre pays d'accueil.

Banque

Vous devez vous occuper des formalités bancaires liées à votre déménagement.

Si nécessaire, vous devrez demander la [fermeture de votre compte bancaire \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R18554\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R18554).

Assurance

Vous devez vous occuper des formalités liées à vos contrats d'assurance (habitation, automobile,...).

Il vous sera peut-être nécessaire de souscrire à une [assurance spécifique pour l'assistance et le rapatriement \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2169\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2169).

Logement en France

Répondez aux questions successives et les réponses s'afficheront automatiquement

Vous êtes locataire

Vous devez donner votre [préavis \(congé\) à votre propriétaire pour résilier le bail \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1168\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1168).

➡ A savoir : vous pouvez faire réexpédier votre courrier à l'étranger en utilisant [le service proposé par La Poste \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R14213\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R14213).

Vous êtes propriétaire

Vous pouvez [vendre votre logement, \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N23245\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N23245) le [mettre en location \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N349\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N349) ou en faire bénéficier à un membre de votre famille.

➡ A savoir : vous pouvez faire réexpédier votre courrier à l'étranger en utilisant [le service proposé par La Poste \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R14213\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R14213).

Animal

Vous devez vous renseigner sur les [conditions d'entrée spécifiques de votre animal \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F21374\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F21374) dans votre nouveau pays d'accueil.

Véhicule

Répondez aux questions successives et les réponses s'afficheront automatiquement

Vous partez vivre dans l'Espace économique européen (EEE) ou en Suisse

Vous devez vous informer sur les conditions pour pouvoir [conduire dans le pays d'accueil \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F420\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F420).

 **A savoir :** si vous avez un véhicule et que vous le laissez en France, vous devrez continuer à l'assurer en responsabilité civile.

Vous partez vivre ailleurs à l'étranger

Vous devez vous informer sur les conditions pour pouvoir conduire dans le pays d'accueil (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F11534>).

 **A savoir :** si vous avez un véhicule et que vous le laissez en France, vous devrez continuer à l'assurer en responsabilité civile

Citoyenneté - Élections - recensement militaire

Inscription consulaire

Vous pouvez vous inscrire au registre des Français établis hors de France auprès du consulat dont vous dépendez (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33307>).

 **A noter :** bien que facultative, l'inscription consulaire est vivement recommandée.

Participation aux élections françaises

Vous pouvez voter dans un centre de vote (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F16904>) ouvert à l'étranger si vous êtes inscrit sur la liste électorale consulaire.

Sinon, vous pouvez donner procuration (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1604>) à un électeur inscrit en France dans la même commune que vous.

Accomplir les formalités de recensement militaire

Répondez aux questions successives et les réponses s'afficheront automatiquement

Vous venez d'avoir 16 ans

Vous devez vous faire recenser auprès du consulat (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F870>), sauf si vous êtes inscrit au registre des Français établis hors de France (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33307>) (dans ce cas, le recensement est automatique).





Vous avez déjà été recensé en France

Si vous vous êtes déjà fait recenser en France et que vous avez moins de 26 ans, vous devez informer les autorités militaires de votre changement d'adresse (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1241>).

Services en ligne et formulaires

- Registre des Français établis hors de France - Inscription consulaire (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R43248>)
Service en ligne
- Registre des Français établis hors de France - Actualisation (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R43249>)
Service en ligne
- Registre des Français établis hors de France - Renouvellement de l'inscription consulaire (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R43250>)
Service en ligne
- Registre des Français établis hors de France - Radiation (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R43251>)
Service en ligne

Pour en savoir plus

- Imposition des personnes vivant à l'étranger  (<https://www.impots.gouv.fr/portail/international>)
Ministère chargé des finances
- Les naissances à l'étranger  (<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/services-aux-francais/etat-civil-et-nationalite-francaise/etat-civil/article/declarer-la-naissance-ou-la-reconnaissance-d-un-enfant-a-l-etranger>)
Ministère chargé de l'Europe et des affaires étrangères
- Systèmes d'enseignement supérieur dans le monde (Base Curie)  (<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/cooperation-educative/les-actions-de-cooperation-dans-l-assurer-une-veille-sur-les/>)
Ministère chargé de l'Europe et des affaires étrangères
- Ma retraite à l'étranger  (<https://www.lassuranceretraite.fr/portail-info/home/retraite/mes-demarches/retraite-etranger.html>)
Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav)

COMMENT FAIRE SI...

- Je déménage (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F14128>)

Tous les comment faire si... (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/comment-faire-si>)

Nos engagements

- Engagements et qualité
- Mise à disposition des données
- Partenaires
- Co-marquage
- 3939 Allo Service Public

Nous connaître

- À propos
- Aide
- Contact

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Service Public vous informe et vous oriente vers les services qui permettent de connaître vos obligations, d'exercer vos droits et de faire vos démarches du quotidien.

Il est édité par la Direction de l'information légale et administrative et réalisé en partenariat avec les administrations nationales et locales.

- legifrance.gouv.fr
- gouvernement.fr
- data.gouv.fr

Nos partenaires

-

[Plan du site](#) [Accessibilité : totalement conforme](#) [Accessibilité des services en ligne](#) [Mentions légales](#) [Données personnelles et sécurité](#) [Conditions générales d'utilisation](#) [Gestion des cookies](#)

Sauf mention contraire, tous les textes de ce site sont sous licence etalab-2.0